

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1454

28 juillet 2009

SOMMAIRE

| | | | |
|--------------------------------------------------------|-------|--------------------------------------------------------|-------|
| 360 Capital One S.C.A. - SICAR | 69782 | GGI Lux S.à r.l. | 69770 |
| ABN AMRO Structured Investments Funds | 69771 | Giwa-Lux S.à r.l. | 69788 |
| Acis Holding S.A. | 69772 | GrandVes Invest S.A. | 69786 |
| Adimco S.A. | 69788 | Interinvest S.A. | 69773 |
| Agyr Luxembourg S.A. | 69770 | International Omnia S.A. | 69778 |
| Alban Company Sàrl | 69786 | Ironbridge 2003/4 Luxembourg Holdings S.à r.l. | 69770 |
| ALTERIS Luxembourg SA | 69789 | Ironbridge II Luxembourg Holdings S.à r.l. | 69772 |
| Arrows Due Holding S.A. | 69782 | Kiowatt S.A. | 69784 |
| Bartol Properties Sàrl | 69792 | Landforse I SCA | 69749 |
| Bastec S.à.r.l. | 69788 | Le comptoir du Wengé | 69749 |
| Begonia S.A. Holding | 69771 | Lubengo International S.A. | 69773 |
| Buis S.A. | 69778 | Mansel Holding S.A. | 69782 |
| Business Development S.A. | 69784 | MSEOF Finance S.à r.l. | 69746 |
| Canyon Capital Finance S.à.r.l. | 69772 | New Papers Holding S.A. | 69782 |
| Cassius S.à.r.l. | 69760 | Nextra International Sicav | 69787 |
| Caves Krier Frères, Remich, société ano- nyme | 69752 | Orcinus S.A. | 69787 |
| Cazin S.A. | 69788 | Pirelli Finance (Luxembourg) S.A. | 69779 |
| CCP II Neumarkt S.à.r.l. | 69752 | Primera Fund | 69787 |
| CCP II Soest S.à r.l. | 69754 | Privity Holding S.A. | 69788 |
| Chapa Holding S.A. | 69752 | Pyramis Global Advisors (Luxembourg) S.à r.l. | 69792 |
| Colveca S.A. | 69784 | RBS (Luxembourg) S.A. | 69783 |
| Development Capital 1 S.C.A. | 69778 | SFB di Mauro e Francesco Baldassari S.C.A. | 69783 |
| European Seafood 2 S.à r.l. | 69783 | Shabalux S.A. | 69773 |
| Fersen S.A. | 69785 | Shortlands Holding S.à r.l. | 69746 |
| Finance & Building Europe S.A. | 69778 | S.Participations S.A. | 69770 |
| Findim Group S.A. | 69785 | SUMI CORPORATION S.A. | 69772 |
| Fortis Flexi III | 69785 | Valtro Holding S.A. | 69786 |
| Fortis L Fix | 69786 | Vinaldo Holding S.A. | 69756 |
| Fortis Plan | 69771 | Wendigo Sàrl | 69792 |
| Fransad Gestion S.A. | 69789 | Wentworth S.A. | 69771 |
| Gabster S.A. | 69783 | wunderLOOP S.A. | 69789 |
| GG Europe S.A. | 69773 | | |
| GGIE Lux S.à r.l. | 69746 | | |

Shortlands Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 141.799.

En date du 29 juin 2009, l'associé unique de la société Shortlands Holding S.à r.l. a pris les décisions suivantes:

Election du nouveau Gérant de classe B pour une durée indéterminée à compter du 29 juin 2009:

Monsieur Alex Borg, né le 27 février 1964 à Valetta, Malte, et ayant pour adresse Old Change House, 128 Queen Victoria Street, EC4V 4BJ London, au Royaume-Uni.

Manacor (Luxembourg) S.A. exerce désormais la fonction de Gérant de classe A à compter du 29 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Signatures

Référence de publication: 2009087526/17.

(090103444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

GGIE Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 142.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087515/11.

(090103637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

MSEOF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.746.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 94.618.

In the year two thousand and nine, on the twenty-nine of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MSEOF Manager, S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 89.112 and having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, acting in its own name and on behalf of MORGAN STANLEY EUROZONE OFFICE FUND, a fonds commun de placement established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mrs. Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 26, 2009.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of "MSEOF Finance, S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94.618, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of June 30, 2003 published in the Mémorial C n° 899 of September 2, 2003, and which articles of association have been last amended pursuant to a deed of Me Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, of August 5, 2008, published in the Mémorial C n° 104 of January 16, 2009.

II. The Company's share capital is set at four million six hundred thirty-eight thousand and eight hundred Euro (€ 4,638,800.-) represented by forty-six thousand three hundred and eighty-eight (46,388) shares of one hundred Euro (€ 100.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of five million one hundred seven thousand and two hundred Euro (€ 5,107,200.-) to raise it from its present amount of four million six hundred thirty-eight thousand and eight hundred Euro (€ 4,638,800.-) to nine million seven hundred and forty-six thousand Euro (€ 9,746,000.-) by creation and issue of fifty-one thousand and seventy-two (51,072) new shares of one hundred Euro (€ 100.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, to be paid up in nominal value together with a total share premium in the amount of one hundred and eight Euro and twenty-four cents (€ 108.24).

Subscription - Payment

MSEOF Manager, S.à r.l., prenamed, acting in its own name and on behalf of MORGAN STANLEY EUROZONE OFFICE FUND, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe for all fifty-one thousand and seventy-two (51,072) new shares at their total nominal value of five million one hundred seven thousand and two hundred Euro (€ 5,107,200.-), together with a total share premium of one hundred and eight Euro and twenty-four cents (€ 108.24), to be fully paid up by contribution in kind for the aggregate amount of five million one hundred seven thousand three hundred and eight Euro and twenty-four cents (€ 5,107,308.24) by conversion of a receivable in the same amount held towards the Company (the "Receivable").

Proof of the existence and value of such Receivable has been shown to the undersigned Notary, who expressly acknowledges it.

Managers' intervention

Thereupon intervened the managers of the Company, duly represented by Mrs. Rachel Uhl, prenamed, who require the notary to act as follows: to acknowledge having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of this contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Issued capital.** The issued capital of the Company is set at nine million seven hundred and forty-six thousand Euro (€ 9,746,000.-) represented by ninety-seven thousand four hundred and sixty (97,460) shares of one hundred Euro (€ 100.-) each fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euro (€ 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof The present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his/her Surname, Christian name, civil status and residence, he/she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf mai.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MSEOF Manager, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.112 et ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, agissant en son propre nom et pour le compte de MORGAN STANLEY EUROZONE OFFICE FUND, un fond commun de placement de droit luxembourgeois,

ici représentée par Mme Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 mai 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "MSEOF Finance, S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.618, constituée suivant acte

de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 30 juin 2003, publié au Mémorial C n° 899 du 2 septembre 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu en date du 5 août 2008 par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C n° 104 du 16 janvier 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à quatre millions six cent trente-huit mille huit cents Euro (€ 4.638.800,-) représenté par quarante-six mille trois cent quatre-vingt-huit (46.388) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (€ 100,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq millions cent sept mille deux cents Euro (€ 5.107.200,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions six cents trente-huit mille huit cents Euro (€ 4.638.800,-) à neuf millions sept cent quarante-six mille Euro (€ 9.746.000,-) par la création et l'émission de cinquante et un mille soixante-douze (51.072) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (€ 100,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer en valeur nominale ensemble avec une prime d'émission totale de cent huit Euro et vingt-quatre cents (€ 108,24).

Souscription - Paiement

MSEOF Manager, S.à r.l., prénommée, agissant en son propre nom et pour le compte de MORGAN STANLEY EUROZONE OFFICE FUND, prénommé, par son représentant, déclare souscrire les cinquante et un mille soixante-douze (51.072) parts sociales nouvelles à leur valeur nominale totale de cinq millions cent sept mille deux cents Euro (€ 5.107.200,-), ensemble avec une prime d'émission totale de cent huit Euro et vingt-quatre cents (€ 108,24), à libérer intégralement par apport en nature pour un montant total de cinq millions cent sept mille trois cent huit Euro et vingt-quatre cents (€ 5.107.308,24) consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue à l'encontre de la Société (la "Créance").

La preuve de l'existence et de la valeur de la Créance susmentionnée a été apportée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus les gérants de la Société, ici représentés par Mme Rachel Uhl, prénommée, qui prient le notaire d'acter que:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, ils consentent expressément à la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité de la souscription et de la libération.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social émis.** Le capital social est fixé à neuf millions sept cent quarante-six mille Euro (€ 9.746.000,-) représenté par quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante (97.460) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (€ 100,-) chacune entièrement libérée."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (€ 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu(e) du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il/elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 juin 2009. Relation: LAC/2009/21613. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009087755/211/134.

(090105015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Le comptoir du Wengé, Société Anonyme.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 80, rue de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg B 94.579.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/07/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009088185/13.

(090104715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Landforse I SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 141.639.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares "Landforse I SCA" (the Company), having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.639, incorporated by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated August 27th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2418 dated October 3rd, 2008. The articles of association have not been amended since.

The meeting is chaired by Mr Alain HEINZ, chartered accountant, with professional address in Luxembourg.

The President appointed as Secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elected as Scrutineer, Mrs Corinne PETIT, private employee, with the same professional address in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- This attendance list shows that out of the three million seven hundred and fifty thousand one hundred (unlimited and limited) (3,750,100) shares, representing the entire share capital, 2,837,599 shares representing 75.6673 percent of the share capital are represented at the present meeting. The shareholders declare have been informed on the agenda of the meeting by recommended letters. The agenda of the meeting was also published in the Luxemburger Wort on June 10th, 2009 and on June 18th, 2009, as well as in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1139 dated June 10th 2009 and in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1187 dated June 18th, 2009.

III.- The agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the share capital of the Company by four thousand seven hundred forty-nine euros and ninety-nine cents (EUR 4,749.99), in order to bring it from its current value of thirty-seven thousand five hundred and one euro (EUR 37,501.-) to a new value of thirty-two thousand seven hundred fifty-one euros and one cent (EUR 32,751.01), through the cancellation of four hundred seventy-four thousand nine hundred ninety-nine (474,999) Class C shares (subscribed by E Square SAS at the constitution of the Company), reducing the total number of C shares in issue from two million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (2,499,999) shares to two million twenty-five thousand (2,025,000) shares, whereby the par value of one eurocent (EUR 0.01) per share remains unchanged.

2. Amendment of Article 5 of the Company's articles of association in order to reflect the foregoing resolution.

3. Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the meeting, the shareholders, duly represented, unanimously decide on the following:

First resolution

The shareholders resolve to reduce, in respect of the dispositions of article 69(2) of the law of 1915 concerning commercial companies, the share capital of the Company by four thousand seven hundred forty-nine euros and ninety-nine cents (EUR 4,749.99), in order to bring it from its current value of thirty-seven thousand five hundred and one euro

(EUR 37,501.-) to a new value of thirty-two thousand seven hundred fifty-one euros and one cent (EUR 32,751.01), through the cancellation of four hundred seventy-four thousand nine hundred ninety-nine (474,999) Class C shares (subscribed by E Square SAS at the constitution of the Company), reducing the total number of C shares in issue from two million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (2,499,999) shares to two million twenty-five thousand (2,025,000) shares, whereby the par value of one eurocent (EUR 0.01) per share remains unchanged.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the shareholders resolve to amend article 5 first and second paragraph of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share capital. First and Second paragraph.** The subscribed share capital of the Company is set at thirty-two thousand seven hundred fifty-one euro and one eurocent (EUR 32,751.01), consisting of:

1. 100 (one hundred) unlimited shares of a par value of EUR 0.01 (1 eurocent) subscribed by the General Partner (the GP share); and

2. 3,275,001 (three million two hundred and seventy-five thousand and one) limited ordinary shares (The Ordinary Shares) of a par value of EUR 0.01 (1 EUROCENT) divided into four classes of shares as follows:

(i) 250,000 (two hundred and fifty thousand) limited class A1 shares (the Class A1 shares),

(ii) 1 (one) limited class A2 share (the Class A2 Share together with the Class A1 Shares, the Class A Shares);

(iii) 1,000,000 (one million) limited class B shares (the Class B Shares); and

(iv) 2,025,000 (two million twenty-five thousand) limited class C Shares."

The other paragraphs of article 5 of the Articles of Incorporation remain unchanged.

There being no further business, the meeting is closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinze avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Remich,

S'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions "Landforse I SCA" (la Société), dont le siège social est sis 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 27 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2418 daté du 3 octobre 2008. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiée depuis.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain HEINZ, expert-comptable, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

Monsieur le Président, désigne comme Secrétaire Mme Isabel DIAS, employée privée, ayant son domicile professionnel à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme Scrutatrice Madame Corinne PETIT, employée privée, ayant son domicile professionnel à la même adresse.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur la liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire, resteront attachées au présent acte aux fins de l'enregistrement.

II. La liste de présence montre que des trois millions sept cent cinquante mille et cent (3.750.100) actions (limitées et illimitées), représentant l'intégralité du capital social de la Société, 2.837.599 actions représentant 75,6673 pourcent sont présents ou représentées à la présente assemblée. Les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée par lettres recommandées. L'ordre du jour de l'assemblée a également été publié au Luxemburger Wort les 10 juin 2009 et 18 juin 2009, ainsi que publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 1139 du 10 juin 2009 et publié au au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 1187 du 18 juin 2009.

III. L'ordre du jour suivant de l'assemblée est le suivant:

1. réduction du capital social de la Société d'un montant de quatre mille sept cent quarante-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 4.749,99), de sorte à le ramener de son montant actuel de trente-sept mille cinq cent un euros (EUR

37.501,-) à la somme de trente-deux mille sept cent cinquante et un euros et un cent (EUR 32.751,01), par l'annulation de quatre cent soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (474.999) actions de classe C (souscrites par E Square SAS lors de la constitution de la société), réduisant de la sorte le nombre total des actions de classe C émises de deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille et neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (2.499.999) actions à deux millions vingt-cinq mille (2.025.000) actions, alors que la valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01.-) par action reste inchangée.

2. modification de l'article 5. des statuts de la Société pour refléter les résolutions précédentes; et

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus comme correspondant à la réalité par l'assemblée, les actionnaires, dûment représentés, ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire, dans le respect des dispositions de l'article 69(2) de la loi de 1915 concernant les sociétés commerciales, le capital social de la Société d'un montant de quatre mille sept cent quarante-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 4.749,99), de sorte à le ramener de son montant actuel de trente-sept mille cinq cent un euros (EUR 37.501,-) à la somme de trente-deux mille sept cent cinquante et un euros et un cent (EUR 32.751,01), par l'annulation de quatre cent soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (474.999) actions de classe C (souscrites par E Square SAS lors de la constitution de la société), réduisant de la sorte le nombre total des actions de classe C émises de deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille et neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (2.499.999) actions à deux millions vingt-cinq mille (2.025.000) actions, alors que la valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01.-) par action reste inchangée.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier l'article 5, premier et deuxième alinéa, des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social. Premier et Deuxième alinéas.** Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille sept cent cinquante et un euros et un centime d'euro (EUR 32.751,01), et se compose de la manière suivante:

1. 100 (cent) actions GP ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (1 centime d'euro) souscrite par l'Actionnaire Gérant Commandité l'Action GP); et

2. 3.275.001 (trois millions deux cent soixante-quinze mille et une) actions ordinaires (les Actions Ordinaires) d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro), divisés en quatre classes d'actions suivantes:

(i) 250.000 (deux cent cinquante mille) actions de classe A1 (les Actions de Classe A1),

(ii) 1 (une) action de classe A2 (les Actions de Classe A2 ensemble avec les Actions de Classe A1, les Actions de Classe A);

(iii) 1.000.000 (un million) actions de Classe B (les Actions de Classe B); et

(iv) 2.025.000 (deux millions vingt-cinq mille) actions de Classe C (les Actions de Classe C)."

Les autres alinéas de l'article 5 des Statuts de la Société resteront inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants, le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Heinz, I. Dias, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26145. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009087758/5770/149.

(090104698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Chapa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 80, rue de l'Acierie.
R.C.S. Luxembourg B 98.702.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/07/2009.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009088184/13.

(090104716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Caves Krier Frères, Remich, société anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-5573 Remich, 1, Montée Saint Urbain.
R.C.S. Luxembourg B 102.582.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/07/2009.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009088183/13.

(090104717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

CCP II Neumarkt S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.888.300,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 129.843.

In the year two thousand and nine, on the twenty fifth day of June,
Before Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

There appeared:

CCP II Logistics S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 129.842 and with registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, here represented by Régis Galiotto, notary clerk in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to this deed to be filed with it at the same time with the registration authorities.

Such appearing party represents all of the share capital of CCP II Neumarkt S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.843 and incorporated pursuant to a deed of the notary Joseph Elvinger on 29 June 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1835, dated 29 August 2007. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger on 19 May 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company, (the "Sole Shareholder") may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

- 1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 1,875,800.- (one million eight hundred seventy-five thousand eight hundred Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 1,888,300.- (one million eight hundred eighty-eight thousand three hundred Euro) by the issue of 75,032 (seventy five thousand thirty-two) new shares having a par value of EUR 25.- each, by contribution in cash. Subscription, payment.
- 2.- Amendment of article 8 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

The Sole Shareholder then passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 1,875,800.- (one million eight hundred seventy-five thousand eight hundred Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 1,888,300.- (one million eight hundred eighty-eight thousand three hundred Euro) by the issue of 75,032 (seventy five thousand thirty-two) new shares having a par value of EUR 25.- each, by contribution in cash.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the sole shareholder prenamed, represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy declared to subscribe to the 75,032 (seventy five thousand thirty-two) new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 1,875,800.- (one million eight hundred seventy-five thousand eight hundred Euro) as was certified to the undersigned notary.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 8 as follows:

"The Company's capital is set at EUR 1,888,300.- (one million eight hundred eighty-eight thousand three hundred Euro) represented by 75,532 (seventy five thousand five hundred thirty-two) units with a par value of EUR 25.- (twenty five Euro each."

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately three thousand euros.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the reading of this document to the person appearing, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, said person signed this deed together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt cinq juin,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A comparu:

CCP II Logistics S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.842 et ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée,

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire, demeurera annexée au présent acte, afin d'être enregistrée simultanément avec celui-ci auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Ledit comparant représente l'intégralité du capital social de CCP II Neumarkt S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 129.843 et constituée conformément à un acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 29 juin 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1835 en date du 29 août 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 19 mai 2009 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société, (l'«Associé Unique») peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 1.875.800,- (un million huit cent soixante-quinze mille huit cents Euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent Euro) à EUR 1.888.300,- (un million huit cent quatre vingt huit mille trois cent Euro) par l'émission de 75.032 (soixante quinze mille trente-deux) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt cinq Euro) chacune, par apport en numéraire. Souscription, paiement.

2.- Modification afférente de l'article 8 des statuts.

L'Associé Unique adopte ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 1.875.800,- (un million huit cent soixante-quinze mille huit cents Euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent Euro) à EUR 1.888.300,- (un million huit cent quatre vingt huit mille trois cent Euro) par l'émission de 75.032 (soixante quinze mille trente-deux) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt cinq Euro) chacune, par apport en numéraire.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite l'associé unique prénommé tel que représenté par Régis Galiotto a déclaré souscrire aux 75.032 (soixante quinze mille trente-deux) parts nouvelles et les libérer intégralement par apport en numéraire.

De sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 1.875.800,- (un million huit cent soixante-quinze mille huit cents Euro) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 8 qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à EUR 1.888.300,- (un million huit cent quatre vingt huit mille trois cent Euro) divisé en 75.532 (soixante quinze mille cinq cent trente-deux) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt cinq Euro) chacune.»

Coûts et frais

Les coûts, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront assumés par la Société suite au présent acte, sont estimés à environ trois mille Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date citée au début du présent document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par le présent document qu'à la demande du comparant précité le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction en français; à la demande dudit comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Après lecture du présent document au comparant, connu du notaire par nom de famille, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 juin 2009. Relation: LAC/2009/25008. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.07.09.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009087751/211/117.

(090104950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

CCP II Soest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.262.075,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.783.

In the year two thousand and nine, on the twenty fifth day of June,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

There appeared:

CCP II Logistics S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 129.842 and with registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal,

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to this deed to be filed with it at the same time with the registration authorities.

Such appearing party represents all of the share capital of CCP II Soest S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.783 and incorporated pursuant to a deed of the notary Joseph Elvinger on 29 June 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1826, dated 29 August 2007. The articles of

association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger on May 19, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company, (the "Sole Shareholder") may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 3,249,575.- (three millions two hundred forty-nine thousand five hundred seventy-five Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 3,262,075.- (three million two hundred sixty-two thousand seventy-five Euro) by the issue of 129,983 (one hundred twenty-nine thousand nine hundred eighty-three) new shares having a par value of EUR 25.- each, by contribution in cash. Subscription, payment.

2.- Amendment of article 8 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

The Sole Shareholder then passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 3,249,575.- (three millions two hundred forty-nine thousand five hundred seventy-five Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 3,262,075.- (three million two hundred sixty-two thousand seventy-five Euro) by the issue of 129,983 (one hundred twenty-nine thousand nine hundred eighty-three) new shares having a par value of EUR 25.- each, by contribution in cash.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the sole shareholder prenamed, represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy declared to subscribe to the 129,983 (one hundred twenty-nine thousand nine hundred eighty-three) new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 3,249,575.- (three millions two hundred forty-nine thousand five hundred seventy-five Euro) as was certified to the undersigned notary.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 8 as follows:

"The Company's capital is set at EUR 3,262,075.- (three million two hundred sixty-two thousand seventy-five Euro) represented by 130,483 (one hundred thirty thousand four hundred eighty-three) new shares having a par value of EUR 25.- each"

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately three thousand euros.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the reading of this document to the person appearing, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, said person signed this deed together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq juin,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A comparu:

CCP II Logistics S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.842 et ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

représentée en par Régis Galiotto clerc de notaire à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire, demeurera annexée au présent acte, afin d'être enregistrée simultanément avec celui-ci auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Ledit comparant représente l'intégralité du capital social de CCP II Soest S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 129.783 et constituée conformément à un acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 29 juin 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1826 en date du 29 août 2007. Les

statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 19 mai 2009 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ("Associé Unique") peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 3.249.575,- (trois millions deux cent quarante-neuf mille cinq cent soixante-quinze Euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent Euro) à EUR 3.262.075,- (trois millions deux cent soixante-deux mille soixante-quinze Euro) par l'émission de 129.983 (cent vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-trois) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt cinq Euro) chacune, par apport en numéraire. Souscription, paiement.

2.- Modification afférente de l'article 8 des statuts.

L'Associé Unique adopte ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 3.249.575,- (trois millions deux cent quarante-neuf mille cinq cent soixante-quinze Euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent Euro) à EUR 3.262.075,- (trois millions deux cent soixante-deux mille soixante-quinze Euro) par l'émission de 129.983 (cent vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-trois) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt cinq Euro) chacune, par apport en numéraire.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite l'associé unique prénommé tel que représenté par Régis Galiotto, prénommé a déclaré souscrire aux 129.983 (cent vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-trois) parts nouvelles et les libérer intégralement par apport en numéraire.

De sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 3.249.575,- (trois millions deux cent quarante-neuf mille cinq cent soixante-quinze Euro) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 8 qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à EUR 3.262.075,- (trois millions deux cent soixante-deux mille soixante-quinze Euro) divisé en 130.483 (cent trente mille quatre cent quatre-vingt-trois) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt cinq Euro) chacune."

Coûts et frais

Les coûts, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront assumés par la Société suite au présent acte, sont estimés à environ trois mille Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date citée au début du présent document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par le présent document qu'à la demande du comparant précité le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction en français; à la demande dudit comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Après lecture du présent document au comparant, connu du notaire par nom de famille, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 juin 2009. Relation: LAC/2009/25006. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.07.09.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009087750/211/118.

(090104937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Vinaldo Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 44.226.

L'an deux mille neuf, le deux juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme VINALDO HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg B 44.226, constituée suivant acte reçu par le notaire M^e André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 2 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 434 de l'année 1993. Les statuts furent modifiés sous seing privé en date du 20 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 428 du 16 mars 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Madame Estelle MORAINVILLE, employée privée, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Sandra BORTOLUS, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée ne varietur par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'Enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou dûment représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Transformation de la société en société de participations financières "Soparfi" et adaptation conséquente des statuts;
2. Refonte complète des statuts;
3. Divers.

Madame la Présidente a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de société holding 1929 en société de participations financières "Soparfi".

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de procéder ensuite à une refonte complète des statuts. Les statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "VINALDO HOLDING S.A." société anonyme.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les associés et de tous les obligataires réunis en assemblée générale extraordinaire et plénière.

La Société peut décider sa transformation de société anonyme en société européenne (S.E.) de droit luxembourgeois.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, sièges secondaires, succursales, agences et bureaux.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

La Société a encore pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la construction de tout objet immobilier, soit directement et en son nom, soit par l'entremise de sociétés ou autres entités luxembourgeoises ou étrangères poursuivant

ce même objet ou un objet similaire. Dans ces derniers cas, la Société peut prendre des participations ou des intérêts qui ne doivent pas être nécessairement majoritaires ou déterminants en ce qui concerne leur gestion. Dans ces contextes la Société peut également donner des objets immobiliers en location, sous quelque forme que ce soit, ou les prendre en location, les concéder en sous location ou les mettre autrement en valeur.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut d'une manière générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à 30.986,69 EUR (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont émises soit au porteur soit sous la forme nominative, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à 1.000.000,00 EUR (un million d'euros) qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société.

Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou tout autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par-devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

La Société peut exister avec un seul actionnaire

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de

ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut délibérer au moyen d'un réseau de visioconférences. La délibération est mise en réseau à partir du siège social. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par visioconférence est rédigé au siège social par le secrétaire du conseil d'administration.

Il est envoyé aux membres du conseil d'administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections.

Si au cours d'une délibération par visioconférence une dissidence substantielle entre les membres du conseil d'administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une prochaine réunion du conseil d'administration qui se tiendra endéans les 30 jours à Luxembourg, les membres étant physiquement présents ou dûment représentés. Le premier alinéa de cet article est d'application.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues dans le règlement intérieur sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

La Société peut à son choix établir un règlement intérieur contraignant pour tous les administrateurs, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions qui se tiennent à distance.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente-et-un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^{ème} vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: G. Schneider, E. Morainville, S. Bortolus et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26320. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009087722/5770/207.

(090104752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Cassius S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue J.-P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 147.009.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of June,

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Agrippa Offshore Fund, Ltd., an exempted company with limited liability incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited, Windward 1, Regatta Office Park, West Bay Road, P.O. Box 31106, Grand Cayman KY1-1205, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number CC-227023, here represented by Regis Galiotto, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New York on June 19, 2009.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I.- Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name.

The name of the company is "Cassius S.à.r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II.- Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) shares in registered form, having a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III.- Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

If several managers are appointed, they constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by a resolution of the Board.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV.- Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V.- Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI.- Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII.- General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscription and payment

Agrippa Offshore Fund, Ltd., represented as stated above, subscribes to one hundred (100) shares in registered form, with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 2,300.- Euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Richard A. Hurowitz, Investment Manager, born in New York (New York), United States of America, on July 2, 1974, with private address at 985 Fifth Avenue, New York, NY 10021, United States of America;

- Nancy L. Jacobson-Paley, Chief Administrative Officer, born in North Tarrytown (New York), United States of America, on August 11, 1975, with private address at 217 W. 80th St., New York, NY 10024, United States of America.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Eric Magrini, companies director, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on April 20, 1963, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Pietro Longo, companies director, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on September 13, 1970, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and

- Philippe Toussaint, companies director, born in Arlon, Belgium, on September 2, 1975, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 22, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sixième jour de juin,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Agrippa Offshore Fund, Ltd., une société à responsabilité limitée régie par les lois des Iles Cayman, dont le siège social se situe à c/o Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited, Windward 1, Regatta Office Park, West Bay Road, P.O. Box 31106, Grand Cayman KY1-1205, Iles Cayman, inscrite au Registre des sociétés des Iles Cayman, sous le numéro CC-227023, représentée par Regis Galiotto, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 19 juin 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I.- Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

Le nom de la société est «Cassius S.à.r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés

affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II.- Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III.- Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation

à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un (1) gérant de classe A et la signature d'un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV.- Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée

Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V.- Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI.- Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII.- Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Souscription et libération

Agrippa Offshore Fund, Ltd., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent (100) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 2.300,- Euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Richard A. Hurowitz, Investment Manager, né à New York (New York), Etats-Unis d'Amérique, le 2 juillet 1974, avec adresse privée à 985 Fifth Avenue, New York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique;

- Nancy L. Jacobson-Paley, Chief Administrative Officer, née à North Tarrytown (New York), Etats-Unis d'Amérique, le 11 août 1975, avec adresse privée à 217 W. 80th St., New York, NY 10024, Etats-Unis d'Amérique.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 avril 1963, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 13 septembre 1970, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et

- Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à Arlon, Belgique, le 2 septembre 1975, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 22, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 1^{er} juillet 2009. Relation: LAC/2009/25521. Reçu soixante-quinze euros (75,- Euros)

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009087710/211/504.

(090104915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Agyr Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 151, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 68.997.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 7 juillet 2009

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de:

- Révoquer à effet de ce jour, Monsieur Manuel CORREIA DA CUNHA de ses fonctions d'Administrateur délégué et d'Administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Manuel CORREIA DA CUNHA, Monsieur Gilles LEROUX demeurant à PARIS (75010), 2, rue Lafayette, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010 qui se tiendra en 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme par le Président

Monsieur Boris DERICHEBOURG

Référence de publication: 2009087513/20.

(090103474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

GGI Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 142.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087511/11.

(090103634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Ironbridge 2003/4 Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.449.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2009, veuillez noter que la dénomination du gérant B MONTEREY SERVICES S.A. a été changée en Intertrust Corporate Services S.A.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour Ironbridge 2003/4 Luxembourg Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009087509/14.

(090103703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

S.Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 97.320.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société, en date du 24 juin 2009

Les associés se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

La démission du Conseil d'Administration sortant est acceptée, à savoir:

- International Business Solabor S.A.,
- EG Project Sprl,
- Monsieur Servais Patrick.

La démission de Monsieur Patrick Servais de son poste d'administrateur délégué est acceptée.

Il a été décidé de nommer un nouveau Conseil d'Administration:

CODYA SPRL (BE 0475.014.542), avec siège social au 13, Chaussée d'Alsemberg, B-1420 Braine l'Alleud, ici représentée par son gérant Monsieur Eric Grimau, né le 9 juillet 1963 à Saint-Josse-ten-Noode (B), demeurant au 38, rue Tenbroek, B-1640 Rhode-St-Genese

EUROBRAZ SCRL (BE 0443.838.544) avec siège social au 38, rue Tenbroek, B-1640 Rhode-St-Genese, ici représentée par son gérant Monsieur Eric Grimau, né le 9 juillet 1963 à Saint-Josse-ten-Noode (B), demeurant au 38, rue Tenbroek, B-1640 Rhode-St-Genese

Monsieur Eric GRIMAU, administrateur de sociétés, né le 9 juillet 1963 à Saint-Josse-ten-Noode (B), demeurant au 38, rue Tenbroek, B-1640 Rhode-St-Genese

Monsieur Eric GRIMAU, précité, est également nommé administrateur délégué avec pleins pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Pour S.PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Référence de publication: 2009087503/27.

(090103901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Begonia S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 29.307.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2009, veuillez noter que la dénomination de l'administrateur MONTEREY SERVICES SA. a été changée en Intertrust Corporate Services S.A.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour BEGONIA S.A. HOLDING

Intertrust (Luxembourg).S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009087502/14.

(090103700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

**Fortis Plan, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. ABN AMRO Structured Investments Funds).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 77.227.

Le bilan au 31/10/2008 ainsi que l'affectation des résultats de l'exercice ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS PLAN

Nathalie Moroni

Référence de publication: 2009087499/15.

(090103575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Wentworth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.221.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Edoardo TUBIA / Signature

Référence de publication: 2009087489/13.

(090103477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

SUMI CORPORATION S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 136.461.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087488/10.

(090104055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Acis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 53.881.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087487/10.

(090104059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Canyon Capital Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.434.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2009, veuillez noter que la dénomination du gérant A MONTEREY SERVICES S.A. a été changée en Intertrust Corporate Services S.A.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour Canyon Capital Finance S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009087500/14.

(090103699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Ironbridge II Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.618.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2009, veuillez noter que la dénomination du gérant B MONTEREY SERVICES S.A. a été changée en Intertrust Corporate Services S.A.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour Ironbridge II Luxembourg Holdings S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009087505/14.

(090103701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Interinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 17, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 29.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008, le rapport de gestion y relatif ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Interinvest S.A.

Signature

Référence de publication: 2009087497/12.

(090104037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

GG Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 137.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GG EUROPE S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009087485/14.

(090103482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Lubengo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 110.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087479/10.

(090104068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Shabalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}.
R.C.S. Luxembourg B 147.017.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. La société anonyme "DIGITECH S.A.", établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}.
2. Madame Kahrien LERBS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}.

Toutes les deux sont ici représentées par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "SHABALUX S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3^{ème} jeudi du mois de mai à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présenté ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1) La société "DIGITECH S.A.", prédésignée, quatre-vingt-dix-neuf actions | 99 |
| 2) Madame Kahrien LERBS, préqualifiée, une action | 1 |
| Total: cent actions | 100 |

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes pré-mentionnées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Aurélien WIES, employé privé, né à Villerupt, (France), le 27 août 1982, demeurant à F-54190 Villerupt, 40, rue Jules Michelet, (France);
 - b) Monsieur Eric FAYS, employé privé, né à Messancy, (Belgique), le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er} ;
 - c) Madame Kahrien LERBS, employée privée, née à Arlon, (Belgique), le 26 juillet 1969, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er} .
3. La société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er} , inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67480, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
4. Le siège social est établi à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er} .
5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.
6. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Eric FAYS, préqualifié, comme président du conseil d'administration.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 juillet 2009. Relation GRE/2009/2458. Reçu soixante quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 13 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009087664/231/234.

(090105086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

International Omnia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087483/10.

(090104066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Development Capital 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 78.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats, ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009087481/15.

(090103484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Finance & Building Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.597.

Les comptes annuels au 30.06.2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINANCE & BUILDING EUROPE S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009087477/14.

(090103486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Buis S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 97.800.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 7 juillet 2009 que, Monsieur Walter FRIGERIO, né le 22 octobre 1963 à Milan (Italie), demeurant à D-54309 NEWEL, Talstrasse 19, a été coopté administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Lou HUBY, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2009087543/15.

(090104254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Pirelli Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 58.422.

L'an deux mil neuf, le onze mai.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée PIRELLI FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 35, Bvd du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le n°58.422,

constituée sous la dénomination de PIRELLI & C. INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., suivant acte reçu par devant le notaire Jacques DELVAUX en date du 28 février 1997, publiée au Mémorial C numéro 321 du 25 juin 1997,

les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par-devant le même notaire en date du 4 mars 2004, publié au Mémorial C n° 541 du 25 mai 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric Scussel, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Emmanuelle Brulé demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mr Thomas Puyet demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les membres du bureau sont tous ici présents et acceptant.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant .

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Qu'il résulte de la liste de présence précitée que les 521.676 (cinq cent vingt et un mille six cent soixante seize) actions d'une valeur nominale de EUR 518 (Cinq cent dix huit Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société, sont toutes dûment présentes ou représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation de capital par incorporation de créance à concurrence de EUR 59.999.940, en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 270.228.168 à EUR 330.228.108, par l'émission de 115.830 actions d'une valeur nominale de EUR 518 chacune,

2. Renonciation pour autant que besoin, de la part des autres actionnaires de la société à leur droit préférentiel de souscription par rapport à l'augmentation de capital sub 1,

3. Réduction du capital social souscrit d'un montant de EUR 316.633.198 afin de ramener le capital souscrit de la société de son montant actuel de EUR 330.228.108 à EUR 13.594.910 par l'annulation de 611.261 actions d'une valeur nominale de EUR 518 chacune,

4. Suppression du capital autorisé existant et instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 51.800.000 représenté par 100.000 actions d'une valeur nominale de EUR 518 chacune,

5. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions,

6. Modification subséquente de l'article 5 des statuts,

7. Divers.

Ensuite l'assemblée après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital à concurrence de EUR 59.999.940 (cinquante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quarante Euros),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 270.228.168 (deux cent soixante-dix millions deux cent vingt-huit mille cent soixante-huit Euros) à EUR 330.228.108 (trois cent trente millions deux cent vingt-huit mille cent huit Euros),

par l'émission de 115.830 (cent quinze mille huit cent trente) actions d'une valeur nominale de EUR 518 (cinq cent dix-huit Euros) chacune

à souscrire au pair et à libérer intégralement par un actionnaire actuel, par la conversion en capital et l'incorporation au capital jusqu'à concurrence de EUR 59.999.940 (cinquante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quarante Euros) d'une créance que cet actionnaire a sur la société, le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises.

Souscription

Est alors intervenue la société dénommée "Société Européenne de Banque", avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri, elle-même représentée par M. Dominique AUDIA et M. Pascal VERDIN-POL, employés, Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de l'actuel actionnaire majoritaire, savoir la société "Pirelli & C. SpA", ayant son siège social à Via Gaetano Negri n. 10, 20123 Milan (I), en vertu d'une procuration donnée le 30 avril 2009 .

laquelle ès-qualité qu'elle agit, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaitement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de la société PIRELLI FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.,

et a déclaré vouloir souscrire au pair, aux 115.830 (cent quinze mille huit cent trente) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 518 (cinq cent dix-huit Euros) par action, émises suite à l'augmentation de capital qui précède.

Libération

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 115.830 actions nouvelles par le susdit souscripteur,

lequel, a libéré intégralement la souscription des 115.830 actions nouvelles par la conversion en capital et l'incorporation au capital jusqu'à concurrence de EUR 59.999.940 (cinquante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quarante Euros), d'une créance certaine, liquide et exigible que le susdit souscripteur a sur la société PIRELLI FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

lequel apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société Ernst & Young S.A., avec siège social à 7 Parcs d'activité Syrdall L-5365 Munsbach

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie".

Le susdit rapport demeurant annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Renonciation

L'assemblée constate que tous les actionnaires, détenant l'intégralité du capital social de la société, sont présents ou représentés à la présente assemblée, et ont décidé à l'unanimité l'augmentation de capital par apport autre qu'en numéraire,

que le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires n'est pas légalement protégé en cas d'augmentation par apport autre qu'en numéraire,

que dès lors l'augmentation de capital peut être souscrite par 1 actuel actionnaire de la société,

que de plus et pour autant que de besoin, l'autre actionnaire plus amplement renseigné sur la susdite liste de présence, a renoncé à son droit de souscription préférentiel par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de réduire le capital social souscrit d'un montant de EUR 316.633.198 (trois cent seize millions six cent trente-trois mille cent quatre-vingt-dix-huit Euros),

afin de ramener le capital souscrit de la société de son montant actuel de EUR 330.228.108 (trois cent trente millions deux cent vingt-huit mille cent huit Euros) à EUR 13.594.910 (treize millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent dix Euros),

par l'annulation de 611.261 (six cent onze mille deux cent soixante-et-une) actions d'une valeur nominale de EUR 518 (cinq cent dix-huit Euros) chacune, portant les numéros 26.246 à 637.506,

en vue de compenser des pertes cumulées au 31 décembre 2008 à concurrence de EUR 316.633.198 (trois cent seize millions six cent trente-trois mille cent quatre-vingt-dix-huit Euros), dans les conditions de l'article 69 (4) de la loi sur les sociétés

La preuve de l'existence de pertes reportées par la société jusqu'à concurrence de EUR 316.633.198 (trois cent seize millions six cent trente-trois mille cent quatre-vingt-dix-huit Euros) a été rapportée au notaire instrumentant par les comptes annuels au 31 décembre 2008 de la société, dûment approuvés par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 5 mars 2009.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer le capital autorisé existant et d'instaurer un nouveau capital autorisé de EUR 51.800.000 (cinquante-et-un millions huit cent mille Euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 518 (cinq cent dix-huit Euros) chacune,

avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période prenant fin le 11 mai 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'autoriser le Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Sixième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier l'article 5 des statuts de la société, afin de leur donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 13.594.910 (treize millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent dix Euros), représenté par 26.245 (vingt-six mille deux cent quarante-cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 518 (cinq cent dix-huit Euro) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 51.800.000 (cinquante-et-un millions huit cent mille Euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 518 (cinq cent dix-huit Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période prenant fin le 11 mai 2014, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 8.000.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg au lieu et date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, l'autre actionnaire ayant signé également.

Signé: E. SCUSSEL, E. BRULE, Th. PUYET, Cl. DESCHENAUX, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 13 mai 2009, LAC 2009/18598: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009087760/208/170.

(090104611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Arrows Due Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087476/10.

(090104073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Mansel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087472/10.

(090104074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

360 Capital One S.C.A. - SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.506.

Les comptes annuels au 31.12.2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009087470/16.

(090103497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

New Papers Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087468/10.

(090104077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

European Seafood 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.325.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

European Seafood 2 S.à r.l.

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009087464/15.

(090103498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Gabster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 113.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009087462/15.

(090103499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

SFB di Mauro e Francesco Baldassari S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.768.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087461/10.

(090104080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

RBS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 104.196.

Suite à la démission de Monsieur Alisdair Stewart, avec effet au 30 juin 2009, de sa fonction de Membre du Conseil d'Administration et la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de révoquer Monsieur Thierry Logier, avec effet au 1^{er} juillet 2009, de sa fonction de Membre du Conseil d'Administration, la composition du Conseil d'Administration se présente comme suit:

M. Ian Henley,

M. Peter Craft,

M. Antonio Thomas,

Mme Lorna Cassidy,
Mme Oezguel Guelbey,
M. Mario Zardoni,
M. Henry Kelly.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RBS (Luxembourg) S.A.
Lorna Cassidy / Oezguel Guelbey

Référence de publication: 2009087455/21.

(090103718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Business Development S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 74.712.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 28 janvier 2008

Il ressort du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue au siège de la société en date du 28 janvier 2008, que:

1. La SARL BECKER + CAHEN & Associés ayant son siège social à L-1537, 3 rue des Foyers, enregistrée sous le numéro du RCS n° 63.836 est révoqué en qualité de Commissaire aux Comptes.

2. La S.A. ABROAD CONSULTING dont le siège social est situé à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, enregistré sous le numéro du RCS n° 92.617 en remplacement du Commissaire aux Comptes révoqué, pour la durée de son mandat restant.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009087453/18.

(090103710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Colveca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.208.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Edoardo TUBIA / Signature

Référence de publication: 2009087452/13.

(090103505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Kiowatt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 23, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.047.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 7 janvier 2009 que le mandat de commissaire aux comptes de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER S.à.r.l. a été révoqué. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes Monsieur Philippe PIRLOT de la société MOORE STEPHENS RSP. B-6534, Charleroi-Gozée, 89, rue de Bomerée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
KIOWATT S.A
T. Lentz

Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009087463/16.

(090103765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Fortis Flexi III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.436.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 23 avril 2009

En date du 23 avril 2009, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Claire COLLET, avec adresse professionnelle au 46, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg et de Messieurs Nicolas FALLER, Marnix ARICKX, William DE VIJLDER, Paul MESTAG et Hans STEYAERT;

- Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de la Société PriceWaterhouseCoopers;

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS FLEXI III

Nathalie Moroni / Signature

Référence de publication: 2009087449/20.

(090103686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Findim Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 76.659.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale tenue en date du 24 juin 2009

En date du 24 juin 2009, l'Assemblée Générale ordinaire de la Société a pris les résolutions suivantes:

- De réélire Deloitte S.A. ayant son siège sociale à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 67.895, en tant que commissaires aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010

- De réélire Deloitte S.A. ayant son siège sociale à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 67.895, en tant que réviseur d'entreprise de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Findim Group S.A.

Signature

Référence de publication: 2009087442/19.

(090104386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Fersen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 73.768.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fersen S.A.
Société Anonyme
Signature / Signature
Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009087473/15.

(090103493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

GrandVes Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 106.631.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Edoardo TUBIA / Signature

Référence de publication: 2009087459/13.

(090103502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Valtro Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 81.983.

Le bilan au 30.06.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Edoardo TUBIA / Signature

Référence de publication: 2009087457/13.

(090103504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Alban Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 74.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087450/10.

(090104094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Fortis L Fix, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 50.443.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg le 24 avril 2009

En date du 24 avril 2009, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Claire COLLET, avec adresse professionnelle au 46, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg et Messieurs Nicolas FALLER, William DE VIJLDER, Paul MESTAG et Hans STEYAERT;

Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de "PriceWaterhouseCoopers";

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 24 avril 2009.
Pour extrait sincère et conforme
Pour FORTIS L FIX
Nathalie Moroni / Signature

Référence de publication: 2009087451/18.

(090103693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Orcinus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.199.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Edoardo TUBIA / Signature

Référence de publication: 2009087448/13.

(090103508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Primera Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.878.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 avril 2009

En date du 16 avril 2009., l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Claire COLLET, avec adresse professionnelle au 46, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, de Monsieur Jean-François FORTEMPS, avec adresse professionnelle au 46, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg et de Messieurs Nicolas FALLER, Hans STEYAERT, William DE VIJLDER, et Paul MESTAG;

Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de la Société PriceWaterhouseCoopers:

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 16 avril 2009.
Pour extrait sincère et conforme
Pour PRIMERA FUND
Nathalie Moroni / Signature

Référence de publication: 2009087447/19.

(090103623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Nextra International Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 51.690.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nextra International Sicav
Sanpaolo Bank S.A.
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009087437/13.

(090103982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Cazin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 102.234.

Par la présente, je vous informe de la démission de la Société FIDUCIAIRE IFT S.A.R.L. - RCS B 136759 en tant qu'Administrateur de la Société RENATO INVESTISSEMENTS S.A. avec effet immédiat.

Référence de publication: 2009087412/9.

(090104270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Adimco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 53.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009086371/10.

(090103057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Bastec S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 41, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 107.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009086378/10.

(090103139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Privity Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 98.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Privity Holding S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009086385/12.

(090102494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Giwa-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 118.778.

Gesellschafterbeschluss vom 18. Juni 2009

Beschluss des einzigen Gesellschafters der Gesellschaft luxemburgischen Rechts GIWA-LUX S.à r.l., mit Sitz in 18, Duchscherstross, L-6868 WECKER eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer RCS B 118.778 vom 23. August 2006.

Erster Beschluss

Es wird zur Kenntnis genommen, dass durch Abtretungsvertrag mit Stichtag zum 18. Juni 2009 Herr Helmut Waringer, Werkpolier, geboren am 24. Mai 1968 in Saarburg, Deutschland, mit Anschrift in 9, Jakob-von-Osburg Strasse, D-54317 Osburg, alleiniger Inhaber aller Anteile der Gesellschaft geworden ist.

Zweiter Beschluss

Der Rücktritt von Herrn Matthias Gillen als Geschäftsführer wird zur Kenntnis genommen.

Dritter Beschluss

Als neuer Geschäftsführer wird mit sofortiger Wirkung Herr Helmut Waringer, Werkpolier, geboren am 24. Mai 1968 in Saarburg, Deutschland, mit Anschrift in 9, Jakob-von-Osburg Strasse, D-54317 Osburg, Deutschland bestellt.

Luxemburg, den 18. Juni 2009.

Helmut Waringer / Matthias Gillen

Référence de publication: 2009086603/22.

(090103034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

ALTERIS Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.677.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009086386/10.

(090102490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Fransad Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 144.571.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55562 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009086477/211/12.

(090102994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

wunderLOOP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.208.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of June.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of wunderLOOP S.A. (the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 12, rue Guillaume Kroll L-1882, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 122208, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 192 of 16 February 2007.

The articles of incorporation of the Company were last amended pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1079 of 28 May 2009.

The meeting is opened at 11 a.m. with Ms Marie-Madeleine Werner, professionally residing in Luxembourg in the chair, who appoints as secretary and as scrutineer Mrs Patricia Sondhi, Avocat, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the liquidation preference right granted to each holder of class D shares of the Company;
2. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 16 ("Liquidation Preference Right") of the Company's articles of incorporation, so as to read as follows:

" **Art. 16. Liquidation Preference Right.** In case of a sale of all or part of the assets of the Company, each Holder of Class D Shares, shall receive in priority, after payment or provision for payment of all debts and other liabilities of the company, out of the assets of the Company available for distribution to the Shareholders whether from capital, reserves,

surplus or earnings and before any payment shall be made to the holders of any other class of Shares an amount per Class D Share corresponding to (i) with regard to the two thousand seven hundred thirty-six (2.736) Class D Shares, which Santo Holding (Deutschland) GmbH acquired in the capital increase round of 5 May 2008, one hundred fifty per cent (150%) and (ii) with regard to all other Class D Shares one hundred per cent (100%) of the respective issue price of a Class D Share (being the aggregate of the nominal capital and share premium paid for the subscription of the respective Class D Share), whether such distribution is made by way of a dividend payment, a liquidation of the Company or otherwise (...).";

3. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the present meeting has been duly convened by registered mail on 2 June 2009.

IV. - That based on the attached attendance list, 29,896 shares out of 39,236 shares, representing 76,2 percent of the share capital, are present or represented at the present general meeting of shareholders so that the general meeting may be considered as regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to amend the first paragraph of Article 16 of the Company's Articles of association so as to read as follows:

" **Art. 16. Liquidation Preference Right.** In case of a sale of all or part of the assets of the Company, each Holder of Class D Shares, shall receive in priority, after payment or provision for payment of all debts and other liabilities of the company, out of the assets of the Company available for distribution to the Shareholders whether from capital, reserves, surplus or earnings and before any payment shall be made to the holders of any other class of Shares an amount per Class D Share corresponding to (i) with regard to the two thousand seven hundred thirty-six (2.736) Class D Shares, which Santo Holding (Deutschland) GmbH acquired in the capital increase round of 5 May 2008, one hundred fifty per cent (150%) and (ii) with regard to all other Class D Shares one hundred per cent (100%) of the respective issue price of a Class D Share (being the aggregate of the nominal capital and share premium paid for the subscription of the respective Class D Share), whether such distribution is made by way of a dividend payment, a liquidation of the Company or otherwise (...)."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand two hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder of the persons appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahr zweitausendneun, den neunzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar, Maître Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Wird eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre der wunderLOOPS.A (Die "Gesellschaft"), eine société anonyme, mit Sitz in 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg, im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 122 208 eingetragen, gegründet aufgrund einer Gründungsakte des Notars Maître Jean Seckler wohnhaft in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am 16. November 2006, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter Nummer 192 vom 16. Februar 2007 veröffentlicht wurde. Die Gesellschaftssatzung der Gesellschaft wurde zuletzt durch Urkunde des Notars Jean-Joseph Wagner, wohnhaft in Sanem, Großherzogtum Luxemburg vom 14. April 2009 geändert, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter Nummer 1079 vom 28. Mai 2009 veröffentlicht wurde.

Die Hauptversammlung wird um 11 Uhr mit, Frau Marie-Madeleine Werner geschäftsansässig in Luxemburg, als Vorsitzende eröffnet, die als Sekretär und Stimmzähler Frau Patricia Sondhi, Avocat, geschäftsansässig in Luxemburg ernennt.

Das Büro der Hauptversammlung ist damit bestellt und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar, Folgendes zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt ist:

Tagesordnung

1. Abänderung des Vorzugsrechts im Liquidationsfall der Inhaber von Aktien der Klasse D der Gesellschaft;
2. Anschließende, Änderung des ersten Absatzes des Artikel 16 der Gesellschaftssatzung, welcher nunmehr folgenden Wortlaut haben soll:

" **Art. 16. Vorzugsrecht im Liquidationsfall.** Im Falle des Verkaufs aller oder eines Teils der Aktiva der Gesellschaft erhält zunächst jeder Inhaber von Aktien der Klasse D nach Begleichung aller Schulden und sonstiger Verbindlichkeiten der Gesellschaft aus den zur Verteilung zur Verfügung stehenden Aktiva der Gesellschaft, sei es aus dem Kapital, den Reserven, den Überschüssen oder anderweitigen Einkünften und vor Leistung von Zahlungen an die Inhaber von Aktien einer anderen Klasse einen Betrag je Aktie der Klasse D, der (i) in Bezug auf die zweitausendsiebenhundertsechunddreißig (2.736) Aktien der Klasse D, die die Santo Holding (Deutschland) GmbH im Rahmen der am 5. Mai 2008 durchgeführten Kapitalerhöhung bezogen hat, 150% und (ii) in Bezug auf alle anderen Aktien der Klasse D 100% des Ausgabepreises einer Aktie der Klasse D entspricht (d.h. den Gesamtbetrag des Nominalkapitals und der Kapitalrücklage, der für die Zeichnung der jeweiligen Aktien der Klasse D gezahlt wurde), unabhängig davon, ob die Verteilung durch Dividendenausschüttung, Liquidation der Gesellschaft oder auf andere Art und Weise erfolgt (...).";

3. Verschiedenes.

II. Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachtinhaber der vertretenen Aktionäre und die Anzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste erscheinen, diese Anwesenheitsliste von den Aktionären, den Vollmachtinhabern der vertretenen Aktionäre und dem Büro der Versammlung unterschrieben wurde, die sich im Anhang an die vorliegende Urkunde befindet und die gleichzeitig mit dieser bei den Registerbehörden eingereicht werden soll. Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, mit dem Vorsatz ne varietur versehen, werden ebenfalls an die vorliegende Urkunde angefügt.

III. Dass die gegenwärtige Versammlung ordnungsgemäß durch eingeschriebenen Brief vom 2. Juni 2009 einberufen wurde.

IV. Dass auf Grundlage der beiliegenden Anwesenheitsliste 29896 Aktien von insgesamt 39.236 Aktien, d.h. 76,2 Prozent des Aktienkapitals, bei dieser Hauptversammlung anwesend oder vertreten sind, so dass die Hauptversammlung ordnungsgemäß gebildet ist und wirksam über alle Tagesordnungspunkte beschließen kann.

Dann fasste die Hauptversammlung nach Beratung die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt, den ersten Absatz des Artikels 16 der Gesellschaftssatzung mit folgendem Wortlaut zu ändern:

" **Art. 16. Vorzugsrecht im Liquidationsfall.** Im Falle des Verkaufs aller oder eines Teils der Aktiva der Gesellschaft erhält zunächst jeder Inhaber von Aktien der Klasse D nach Begleichung aller Schulden und sonstiger Verbindlichkeiten der Gesellschaft aus den zur Verteilung zur Verfügung stehenden Aktiva der Gesellschaft, sei es aus dem Kapital, den Reserven, den Überschüssen oder anderweitigen Einkünften und vor Leistung von Zahlungen an die Inhaber von Aktien einer anderen Klasse einen Betrag je Aktie der Klasse D, der (i) in Bezug auf die zweitausendsiebenhundertsechunddreißig (2.736) Aktien der Klasse D, die die Santo Holding (Deutschland) GmbH im Rahmen der am 5. Mai 2008 durchgeführten Kapitalerhöhung bezogen hat, 150% und (ii) in Bezug auf alle anderen Aktien der Klasse D 100% des Ausgabepreises einer Aktie der Klasse D entspricht (d.h. den Gesamtbetrag des Nominalkapitals und der Kapitalrücklage, der für die Zeichnung der jeweiligen Aktien der Klasse D gezahlt wurde), unabhängig davon, ob die Verteilung durch Dividendenausschüttung, Liquidation der Gesellschaft oder auf andere Art und Weise erfolgt (...)."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr ein tausend zwei hundert Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass diese Urkunde auf Ersuchen der vorgenannten Parteien in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, haben diese Personen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: M-M. WERNER, P. SONDHAI, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 juin 2009. Relation: LAC/2009/24875. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 JUIL. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009087756/211/140.

(090105029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Pyramis Global Advisors (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 144.170.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55567 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009086496/211/12.

(090103006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Wendigo Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.771.

Extrait des résolutions du Gérant Unique de la Société prises le 30 juin 2009

Le Gérant Unique de la Société a décidé en date du 30 juin 2009 de transférer le siège social de la Société du 20 rue de la Poste, L - 2346 Luxembourg au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009086497/13.

(090103250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Bartol Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 117.243.

Extrait des décisions prises lors du Conseil de Gérance tenu en date du 15 juin 2009

Première révolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les gérants de la Société, ALTWIES Charles, DUNDON Alan, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009086527/17.

(090102499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.
